



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-10010

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités /**

37-2021-10-01-00006 - Décision relative à l'organisation des intérimaires des agents de contrôle des sections d'inspection du travail 11 et 14 de l'Unité de Contrôle Sud de la DDETS 37 (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi du travail  
et des solidarités

37-2021-10-01-00006

Décision relative à l'organisation des intérimés des  
agents de contrôle des sections d'inspection du  
travail 11 et 14 de l'Unité de Contrôle Sud de la  
DDETS 37

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION relative à l'organisation des intérim des agents de contrôle des sections 11 et 14 de l'Unité de Contrôle Sud de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU la décision du 1er juillet 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques ;

VU la décision du 30 septembre 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 : L'intérim de la section 14 de l'Unité de Contrôle Sud est assuré comme suit jusqu'au 31 décembre 2021 inclus :

- Esvres-sur-Indre
  - ↳ Mme Sandrine PETIT, inspectrice du travail
- Chambray Est, secteur qui se situe à l'est de l'avenue du Grand Sud :
  - Entreprises de moins de 50 salariés
    - ↳ Mme Laurette KAUFFMANN, contrôleur du travail
  - Entreprises de plus 50 salariés
    - ↳ M. Jean-Noël REYES, inspecteur du travail
- Chambray Ouest, secteur qui se situe à l'ouest de l'avenue du Grand Sud :
  - Entreprises de moins de 50 salariés
    - ↳ M. Gaël VILLOT, inspecteur du travail
  - Entreprises de plus 50 salariés
    - ↳ Mme Gaëlle LE BARS, inspectrice du travail

ARTICLE 2 : L'intérim de la section 11 de l'Unité de Contrôle Sud, en cas d'absence de l'inspectrice du travail, est assurée comme suit jusqu'au 31 décembre 2021 inclus :

- Les entreprises qui relèvent du domaine des transports sur toute la section :
  - ↳ Mme Lucie COCHETEUX, inspectrice du travail
- Saint Pierre des Corps, régime général (hors entreprises du domaine des transports) :
  - ↳ Mme Florence FLEISCHEL, inspectrice du travail

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans le 1er octobre 2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Centre-Val de Loire  
Pierre GARCIA